

**Transfert à l'université de technologie de
Tarbes des moyens en personnels.**

Conseil d'administration du 30 mai 2023

Délibération 2023/05/CA-100

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu la délibération 2022/12/CA-050 portant protocole d'accord RH sur le transfert des personnels de l'IUT de Tarbes dans le cadre de la création de l'université de technologie de Tarbes,

Vu l'avis du CSAE du 30 mai 2023,

Vu la délibération 2023/05/CA-099,

Vu la délibération 2022-12-CA-050 relative au protocole d'accord RH portant transfert des personnels de l'IUT de Tarbes dans le cadre de la création de l'Université de Technologie de Tarbes ;

Considérant le projet de décret d'une nouvelle université de technologie à Tarbes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

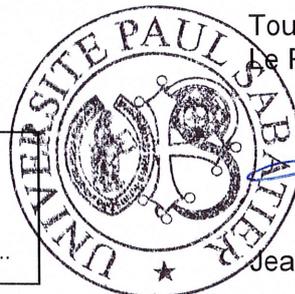
- APPROUVE la répartition des moyens en personnels entre l'université Toulouse III – Paul Sabatier et l'université de technologie de Tarbes selon la répartition présentée dans le document en annexe de la présente délibération.

Toulouse, le 30 mai 2023

Le Président,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

2 juin 2023



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 27

Nombre de voix défavorables : 1

Nombre d'abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 0

Résultats du droit d'option – IUT Tarbes

Tableau des emplois

Conformément au protocole d'accord RH portant transfert de personnels, adopté en conseil d'administration de l'université Toulouse III – Paul Sabatier le 12 décembre 2022, les personnels titulaires de l'IUT de Tarbes ont eu jusqu'au 15 mars 2023 pour exprimer leur accord pour une affectation à l'université de technologie de Tarbes à compter du 1^{er} janvier 2024, ou pour refuser cette affectation et donc rester affecté à l'université Toulouse III – Paul Sabatier. Les résultats de ce droit d'option sont présentés ci-dessous.

Résultats globaux :

Choix	Total
UPS	14
UT	93
Total général	107

Choix UPS :

Statut	CORPS	Catégorie/Section CNU	Total
BIATSS	ASI	A	1
Total BIATSS			1
EC	MCF	0600	2
		1600	1
		2500	1
		2700	3
		6300	2
		7100	2
	PU	2500	1
		6300	1
Total EC			13
Total général			14

 **Choix Université Technologique de Tarbes :**

Statut	Corps	Catégorie ou section CNU	Total
BIATSS	ADJENES	C	2
	ASI	A	4
	ATRF	C	10
	IGE	A	5
	SAENES	B	1
	TECH RF	B	8
Total BIATSS			30
EC	MCF	0500	1
		0600	5
		1600	1
		2300	1
		2600	1
		2700	2
		3700	1
		6000	9
		6100	1
		6300	3
	7100	4	
PU	6000	3	
Total EC			32
ENS 2D DEGRE	PLP		3
	PRAG		16
	PRCE		11
	PROFESSEUR D'EPS		1
Total ENS 2D DEGRE			31
Total général			93